



PIERRE MOSCOVICI
MINISTRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.economie.gouv.fr

Paris, le 2 Août 2012
N° 060

Pierre MOSCOVICI se félicite des mesures annoncées par la BCE pour stabiliser la zone euro

Pierre MOSCOVICI, Ministre de l'Économie et des Finances, se félicite des dernières annonces de la BCE et de la déclaration du Président Mario DRAGHI aujourd'hui sur les mesures pour restaurer le bon fonctionnement des marchés de dette dans la zone euro.

Il soutient le point de vue de Mario DRAGHI selon lequel l'euro est irréversible et rappelle l'affirmation par les chefs d'État et de gouvernement de la zone euro, dans leur déclaration du 28-29 juin, de leur "ferme détermination à faire ce qui est nécessaire pour assurer la stabilité financière de la zone euro, notamment en ayant recours aux instruments existants du FESF/MES de manière souple et efficace." Si un État membre devait faire une demande d'assistance financière dans ce cadre, Pierre MOSCOVICI considère qu'elle devra être traitée rapidement, en respectant les procédures appropriées.

Dans ce contexte, Pierre MOSCOVICI se réjouit que le Conseil des gouverneurs ait décidé de définir dans les prochaines semaines des instruments d'intervention d'une ampleur suffisante pour garantir la stabilité monétaire de la zone euro, tout en rassurant les inquiétudes des investisseurs sur la séniorité des interventions de la BCE.

Pierre MOSCOVICI rappelle également l'engagement de la France à définir une feuille de route pour la zone euro, fondée sur une ambition politique renouvelée pour l'union monétaire. Les autorités françaises travailleront à cette fin dans les prochaines semaines, avec leurs homologues et les institutions communautaires, dans le cadre du rapport que les quatre présidents préparent pour l'automne.

Contacts presse :

Cabinet de Pierre MOSCOVICI :

Safia OTOKORÉ : 01.53.18.40.82 - safia.otokore@cabinets.finances.gouv.fr

Laurent FARY : 01.53.18.41.84 - laurent.fary@cabinets.finances.gouv.fr